

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 65 (1920)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXV° Année

N° 1

Janvier 1920

## À propos de notre organisation militaire.

En Suisse, comme dans tous les pays d'Europe, la question de l'organisation militaire se pose d'une façon pressante. Partout l'opinion publique réclame un allègement des charges militaires pesant sur les jeunes citoyens en même temps qu'une réduction des dépenses. D'autre part, le renchérissement énorme de toute chose double au moins, par rapport à 1913, le coût de l'entretien sous les armes d'un effectif déterminé.

Si donc nous voulons continuer à appliquer l'organisation militaire actuelle et tenir compte des besoins indispensables des armées modernes, c'est une somme de 80 millions au minimum que nous devons consacrer annuellement au budget militaire.

Je ne crois pas me tromper en admettant que ni le peuple suisse, ni les Chambres, ni le Conseil fédéral ne sont disposés à ce sacrifice. L'armée, semble-t-il, devra se contenter d'un budget de 40 millions au maximum.

En face de cette situation, il n'y a, semble-t-il, que deux solutions : 1° conserver notre organisation actuelle, mais ne pas l'appliquer ; maintenir sur le papier un nombre considérable de bataillons, mais ne pas faire le strict nécessaire pour que ces troupes soient armées, équipées, instruites et éduquées comme elles devraient l'être ; en un mot, vivre dans l'illusion d'une armée forte, qui en réalité ne tarderait pas à perdre la plus grande partie de sa valeur ; 2° envisager courageusement une réforme de notre organisation militaire en tenant compte des moyens financiers que la Confédération peut mettre à la disposition de son armée.